

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 21 (1959)
Heft: 8

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des sections

Section zougoise

Le lundi, 3 août 1959, les membres de l'Association zougoise de propriétaires de tracteurs avaient un pénible devoir à remplir. Monsieur Jak. Zimmermann,



grand conseiller, président fondateur aimé et estimé de notre section, était en effet conduit à sa dernière demeure ce jour-là. Né à Cham, en 1896, le cher disparu fut élève des écoles d'agriculture de Brougg et de Sursee. Grâce à ses larges vues et à ses grandes capacités, il sut faire de la ferme de ses parents — qu'il reprit en 1926 — un domaine agricole exemplaire. En 1922, déjà, le premier tracteur du canton était en service dans cette exploitation, ce qui, à l'époque, avait un caractère révolutionnaire dans notre région. Le défunt fonda l'Association zougoise de propriétaires de tracteurs en 1935 et la

dirigea pendant 6 ans. Par suite de la guerre et de la difficulté de s'approvisionner en carburant, le nombre des sociétaires ne subit pas d'augmentation. Aussi le président Zimmermann décida-t-il d'opérer la fusion de notre association avec la section lucernoise. En 1956, ce fut encore lui qui eut l'initiative de fonder à nouveau une section zougoise, dont il assumait la présidence une seconde fois. Pour la plupart d'entre nous, Monsieur Zimmermann était comme un père. Il vint facilement à bout de toutes les difficultés du début. Lorsque l'ordonnance d'exécution de la nouvelle loi sur la circulation routière fut créée il y a 2 ans pour le canton de Zoug — laquelle prévoyait la majoration des impôts et des charges de tous les véhicules —, ce fut lui qui arriva à obtenir que les anciens taux soient appliqués pour les tracteurs agricoles à deux et à quatre roues. Une question qui lui tenait particulièrement à cœur était la formation technique des propriétaires de tracteurs et il organisa de nombreux cours et démonstrations à cet effet. Depuis 1935, Monsieur Zimmermann faisait partie du comité central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, où son caractère conciliant avait su lui gagner l'estime de ses collègues.

Le départ de Jakob Zimmermann laisse dans nos rangs un vide qu'il sera difficile de combler. Nous lui sommes reconnaissants de tout ce qu'il a fait pour notre section et nous nous efforcerons de suivre son exemple. Son souvenir restera toujours vivant parmi nous.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et remercions l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, ainsi que les sections voisines, de la part qu'elles prennent à notre peine.